

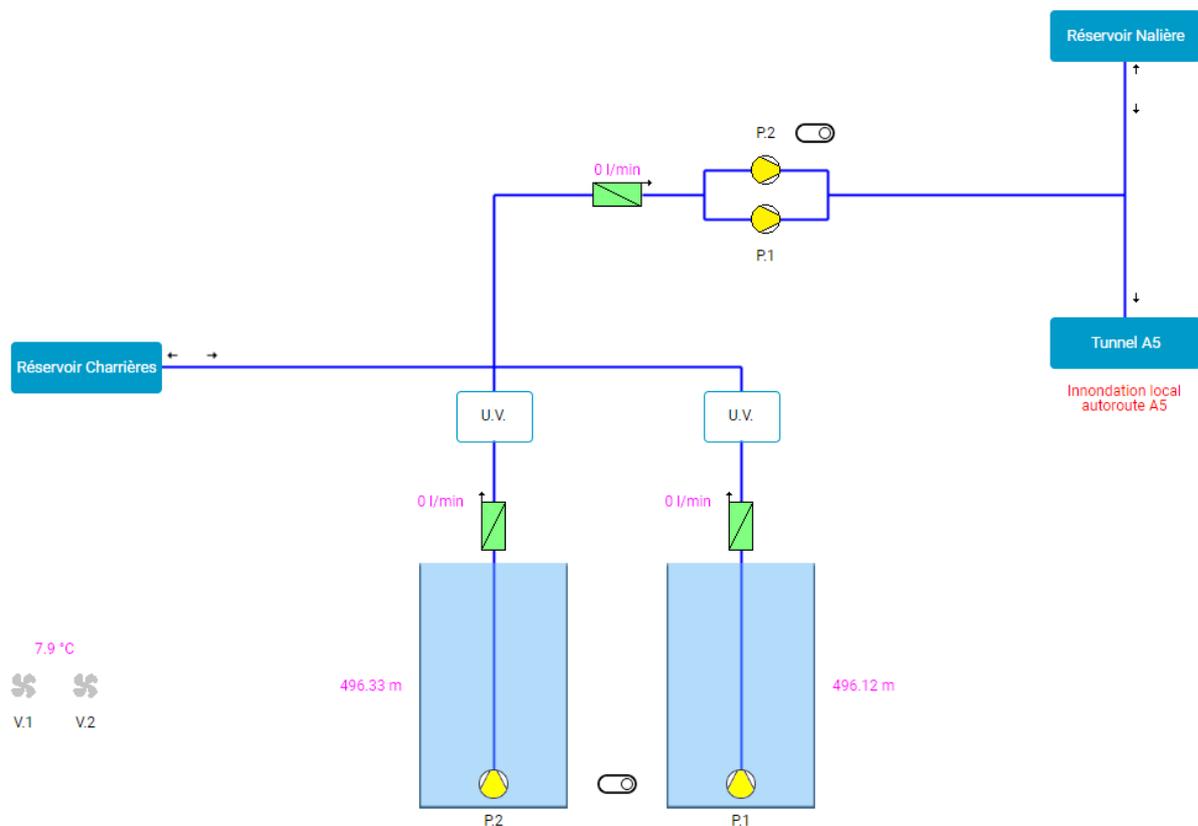


Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- pour le changement des UV de la station de pompage d'eau potable du Pontet à Saint-Aubin-Sauges

Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Situation actuelle

Les villages de Saint-Aubin, Sauges, Vaumarcus et Vernéaz sont alimentés par les deux puits situés dans la station de pompage du Pontet à Saint-Aubin-Sauges. La station du Pontet a été construite en 1998 et alimente les réservoirs des Charrières, de la Nalière, du Devens, de Vaumarcus et de Vernéaz. Une station de traitement de l'eau, équipée de deux systèmes UV permettant la purification de l'eau, est placée à la sortie des pompes immergées dans les deux puits.



2. Problématique

La station de traitement UV est arrivée à la fin de sa durée de vie (25 ans), notre prestataire qui entretient les UV nous a informés que les pièces de rechange ne seront plus disponibles et plus fabriquées. Au vu de la situation, le Service technique propose de réaliser le renouvellement des deux systèmes de traitement UV.

3. Projet

Nous souhaitons renouveler les deux UV qui se trouvent à la sortie des pompes ainsi que leurs commandes. Nous devons aussi réaliser l'interface entre le système de traitement et le système d'automatisation du réseau d'eau potable de la commune.

Concernant le choix des appareils, nous avons décidé de privilégier des UV avec des lampes à basse pression car elles sont beaucoup moins énergivores et que les locaux à disposition sont assez grands pour les accueillir.

Les UV ont été dimensionnés avec l'appui de notre mandataire pour traiter une eau de nappe.

La turbidité étant stable et de valeur basse, il n'est pas utile d'installer un turbidimètre. Le capteur de l'UV est suffisant pour nous aviser en cas de pollution.

Il ne sera pas installé non plus de vanne de mise en vidange après UV car le puits est artésien et équipé d'une mise en vidange manuelle indépendante.

4. Coûts

Activités	Coûts
système UV	CHF 40'000.-
modification des conduites	CHF 20'000.-
modification électrique	CHF 5'000.-
commande et interface avec le système de gestion	CHF 15'000.-
gestion de projet et suivi	CHF 10'000.-
divers et imprévu	CHF 10'000.-
Total TTC	<u>CHF 100'000.-</u>

Comme il s'agit d'un investissement lié à l'eau potable, nous récupérons la TVA. Le projet sera amorti conformément à la réglementation cantonale.

5. Conclusion

Le projet a été soumis le 7 mars 2023 à la commission technique. Son préavis est favorable à l'unanimité.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous demande de bien vouloir accepter la demande de crédit de CHF 100'000.- pour la réalisation de ce projet.

En se tenant à votre entière disposition pour toute information complémentaire, le Conseil communal vous prie d'agréer, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, ses salutations distinguées.

La Grande Béroche, le 8 mars 2023

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le vice-président, Le chef du dicastère,
Tom Egger Maxime Rognon



Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 100'000.- pour le changement des UV à la station de pompage d'eau potable du Pontet à Saint-Aubin-Sauges

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 décembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 8 mars 2023 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Un crédit d'engagement de CHF 100'000.- est accordé au Conseil communal pour le changement des UV à la station de pompage d'eau potable du Pontet à Saint-Aubin-Sauges.

Art. 2 : Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements dans le chapitre « 7100 Approvisionnement en eau » et amorti conformément à la loi au taux de 3%.

Art. 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 27 mars 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,
Jean Fehlbaum